

COMPTE-RENDU DE REUNION Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Présents : Claire BOURVEN, KEROUANTON Céline Stéphanie QUINIOU, LE MOIGNE Michelle, MONFORT Franck, STEPHAN Marion

Excusés : FLOCH Marion, VIMFLES Justine, LE GALL Elen.

Rédacteur : Sandrine VELLY

Date et heure : Jeudi 11 mai 2023 14h00 – Salle du Conseil

1. Compte-rendu de la CSSCT du 09/02/2023

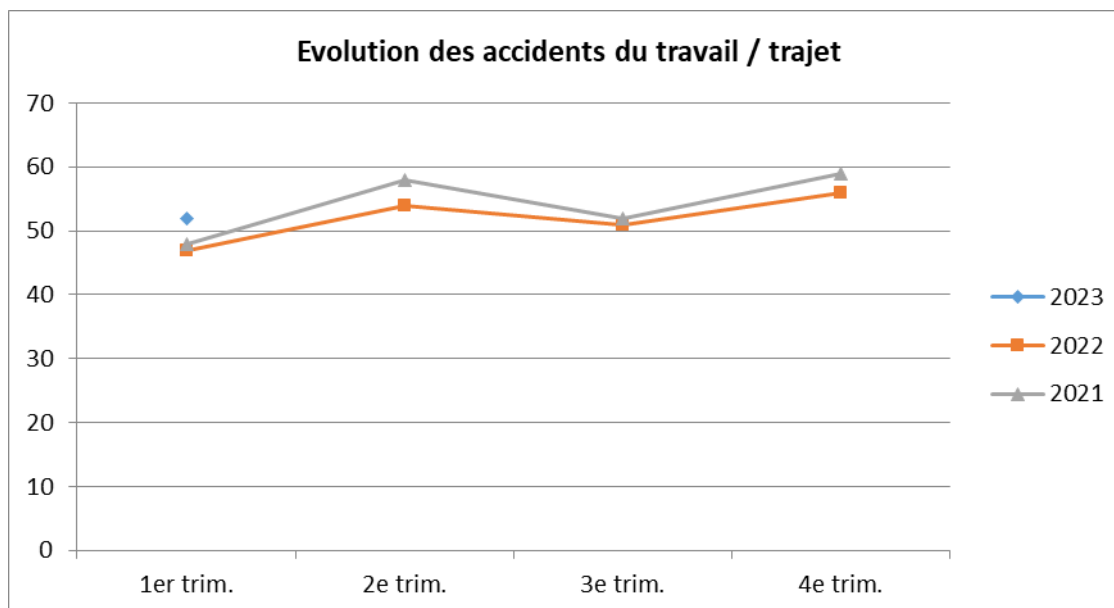
Mme VELLY, Responsable de département RH, demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la CSSCT du 09 février 2023.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu.

2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre 2023

Mme VELLY présente les statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre 2023.

2023	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Médico-social	20				20
Ressources	0				0
Sanitaire	27				27
Social	5				5
TOTAL	52	0	0	0	52



Le nombre d'accidents du travail et d'accidents de trajet est de 52 au 1^{er} trimestre 2023. Ces derniers sont donc en baisse par rapport au trimestre précédent qui comptabilisait 59 accidents de travail et de trajets.

Par ailleurs, le taux de fréquence est en augmentation par rapport au dernier trimestre 2022 avec un taux de 32,06% (22,40% au 4^{ème} trimestre 2022) mais reste proche de la moyenne annuelle 2022 de 29%. En revanche, le taux de gravité baisse significativement par rapport aux trimestres précédents en atteignant 0,47%, ce qui le place bien en dessous de la moyenne annuelle de l'année 2022 qui était de 0,72%.

Cela signifie qu'au 1^{er} trimestre 2023, même si le nombre d'accidents de travail était relativement important, ceux ayant entraîné des arrêts de travail étaient en nette baisse. Ce bilan nous semble positif car cela signifie que la grande majorité des accidents du travail ou de trajet n'avaient pas de caractère de gravité important.

Nouvelle classification CCN51 à compter du 01/07/03 :

C : cadre E : éducatif AS.M : assistante familiale
 AM : agent de maîtrise S : soignant INT : intérimaire
 A : administratif L : logistique

N° class.	Type de l'accident	Nombre	Groupe CCN 51							
			C	AM	A	E	S	L	ASM	INT
1	A.E.S (Accidents avec Exposition au Sang)	2					2			
2	Violence	9		1		5	3			
3	Manutention	12		3			7	2		
4	Machine et Matériel	8					6	2		
5	Déplacement	2		1			1			
6	Trajet	8		3			4	1		
7	Autres	11			1	2	2	6		

TOTAL	52
--------------	-----------

La répartition par éléments matériels des accidents du travail reste semblable à celle de l'année 2022, avec un nombre plus important d'accidents de travail liés à la manutention. Des formations Principes de sécurité physiques et d'économie d'effort sont actuellement en cours de réalisation par Mme Béatrice HENNOTE, notamment dans les EHPAD qui comptabilisent le plus grand nombre d'accidents en lien avec la manutention. Ces actions de formation ont pour but de former et de sensibiliser les professionnels, notamment à l'utilisation pratique des aides techniques.

Il convient de noter une augmentation des déclarations en lien avec des faits de violence. Les salariés semblent sensibilisés à cette question et ont plus tendance à déclarer des faits de violence subis même s'il n'y a pas de conséquences « physiques ».

3. Bilan des FSEI et CREX 2022 en lien avec la sécurité et les conditions de travail des salariés

Mme JAMBU, Responsable Qualité, rappelle que la déclaration des événements indésirables se fait sur Blue Medi, soit à partir des comptes individuels des salariés soit sur des comptes génériques mis à disposition au sein des services.

M. MONFORT, élu CGT, indique que les élus ont demandé à ce que les FSEI qui traitent des problèmes liés aux questions de santé et sécurité leurs soient transmises en temps réel, au même titre que les accidents de travail et notamment dans l'objectif d'aller à la rencontre des salariés.

Mme JAMBU est d'accord sur ce point, puisque le service qualité ne peut pas aller faire des enquêtes sur le terrain. Il est possible de mettre leurs adresses mails des élus CSSCT. Le service qualité va pouvoir mettre en place une alerte mail dès qu'il y a un événement indésirable en lien avec la Santé et la sécurité.

Mme JAMBU présente le bilan 2022 des FSEI.

Pour le pôle social il y a peu de FSEI en 2022 car Blue Medi n'était pas utilisé. A ce titre, une formation a été organisée ce matin par l'équipe qualité.

Mme JAMBU souligne que les élus peuvent tout à fait faire une sensibilisation auprès des salariés notamment pour qu'il n'y ait pas de sous déclaration des événements indésirables.

M. MONFORT indique que le social continuait à faire des FSEI sur des feuilles et non via l'application. Cela a engendré de la frustration pour les professionnels qui ont eu l'impression que cela n'avait servi à rien. L'utilisation de Blue Medi ne sera possible que si les problèmes de connexion internet sont résolus.

Mme JAMBU indique que les EI ayant une gravité 4 sont déclarés à l'ARS et font systématiquement l'objet d'un CREX.

M. MONFORT demande qui participe au CREX.

Mme JAMBU répond que ce sont les professionnels du service. Ainsi par exemple pour un foyer : la coordinatrice, la cadre de santé, 3 éducateurs, et le service qualité. Il n'y a pas systématiquement de médecin mais il peut y en avoir si cela concerne des erreurs médicamenteuses par exemple.

En fonction de la thématique, d'autres personnes peuvent être associées. Ils ne font cependant pas intervenir des personnes extérieures à la Fondation.

Mme BOURVEN, élue SUD, demande comment sont faits les retours.

Mme JAMBU répond que pour la CREX du foyer de Plougastel, les professionnels avaient demandé à avoir le compte rendu. Le service qualité réalisent par ailleurs un suivi lorsqu'il y a des actions à mettre en œuvre. C'est également aux cadres de suivre les actions à mettre en place.

Mme BOURVEN demande s'il est possible de mettre les compte-rendu des CREX sur l'intranet.

Cela semble compliqué car le service qualité essaye de préserver la confidentialité. Le service qualité les adresse aux cadres et aux médecins. Un relai pourrait donc être fait par l'encadrement.

4. FSEI du 1er trimestre 2023 au sein des SSRS Enfants et Adolescents et Neurologie du site de Roscoff (violence des patients)

Mme JAMBU énumère les situations.

Il y a eu une situation en SSRS Neurologie avec une patiente qui faisait preuve de violence. Il y a eu également des FSEI en Pédiatrie en lien avec une situation de violence.

Ces deux situations étaient en lien direct avec la prise en charge de deux patients qui ont poursuivis leurs prises en charge dans un autre établissement que la Fondation ILDYS.

Les CREX n'ont pas encore eu lieu à ce jour, mais ils seront organisés prochainement.

Les élus trouvent utile qu'il y ait un échange en CSSCT sur les FSEI les plus graves pour faire des retours de terrain et donner des alertes sur des situations précises.

Mme JAMBU indique que les détails de ces FSEI pourront être transmis aux élus de la CSSCT via Blue Medi.

Mme BOURVEN regrette que des FSEI soient faites et que les retours et les mesures mettent du temps. Mme JAMBU indique que le service qualité relance l'encadrement s'il constate l'absence de plan d'actions.

5. Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT

M. MORIN indique qu'il a mis en place un nouvel outil de suivi en ligne sur Airtable, qui va lui permettre d'avoir un meilleur suivi dans un cadre multi sites et facilitera la diffusion des informations avec les élus.

Au niveau de l'encadrement technique, un point est fait tous les lundis et le airtable est ensuite mis à jour.

a) Point travaux prévus dans la salle des archives du sous-sol à Perharidy

Le prestataire avec lequel travaillait la Fondation au sujet des archives a été « racheté », ce qui a mis le projet à l'arrêt.

b) Projet de création d'une aire de déchets sur le site de Perharidy

L'idée est de consulter les salariés au préalable avant toute prise de décision. Des réunions de consultation seront donc organisées prochainement.

c) Retour sur l'enquête trichloramine : résultats définitifs.

Le retour définitif n'a pas encore eu lieu avec le prestataire, mais devrait intervenir d'ici quelques semaines.

d) Etude du sol en hémodialyse

Cette question est en lien avec le gerbeur électrique au sein du service hémodialyse. Ce point sera intégré dans la liste des travaux à réaliser.

e) Sécurisation des ascenseurs sur le site de Perharidy

La société OTIS est en train de réaliser des tests au sein de leur atelier afin de proposer une solution à la Fondation ILDYS.

Une autre réflexion est en cours afin de voir la possibilité de mettre un lecteur de badge par pallier. Ainsi, les patients ne pourront plus entrer seul dans les ascenseurs. Dans le cadre du plan de sécurisation de l'établissement, il faudra mettre en place un système qui permette d'isoler les étages une fois un bouton déclenché, et ce dispositif pourrait peut-être le permettre.

La mise en place des lecteurs de badges va dépendre des délais de livraison car il s'agit de matériel électronique qui connaît actuellement des délais de livraison importants.

Une autre piste serait de couper l'alimentation électrique des ascenseurs à une certaine heure.

f) Réflexion sur des salles de pause en lien avec les fonds FMIS

Cf. point 9.

6. Enquête risques psychosociaux au Secteur social : cahier des charge et rencontre prestataire

Comme indiqué lors de la dernière CSSCT, Mme VELLY rappelle que la contribution formation versée à l'OPCO Santé au-delà du taux légal, permet à la Fondation de bénéficier d'une « prestations RH » sur un thème précis. Dans ce cadre, le service RH a échangé avec notre conseiller OPCO Santé afin d'étudier la possibilité de bénéficier de cette prestation pour réaliser une enquête sur les risques psychosociaux au sein du secteur social. Nous avons eu la confirmation de la faisabilité de solliciter cette prestation sur cette thématique.

L'OPCO Santé va donc mettre la Fondation en lien avec un prestataire présélectionné au niveau national, puis désigné au tour à tour. Pour cela, il convient de remplir un pré diagnostic succinct sur un document type, pour lequel Mme VELLY sollicite l'avis des élus.

Le prestataire, s'il accepte le pré-diagnostic, prendre rendez-vous avec la Fondation sous 7 jours pour établir un état des lieux qui sera exposé lors d'une réunion de cadrage qui validera (ou non) l'accompagnement « Solution RH ».

Le pré diagnostic a donc fait l'objet d'une lecture en commission puis d'une validation après quelques remarques.

7. Enquête sur une suspicion de réactions allergiques aux produits de Bio Nettoyage

Mme STEPHAN, élue CGT, indique que des suspicions d'allergies ont eu lieu au sein du service Bio nettoyage.

Elle s'interroge sur un possible problème au niveau de la centrale de dilution car le produit est consommé rapidement dans la machine. Cela pourrait causer une dilution plus forte et engendrerait des réactions dermatologiques.

Elle souligne que les protocoles ne sont pas mis à jour depuis le COVID et le niveau de désinfection est resté le même.

Elle demande si une enquête ou une inspection pourrait être envisagée.

Mme VELLY note que M. KERNEUR, l'infirmier hygiéniste, avait déjà été sollicité sur cette problématique en 2019, sans qu'un lien de cause à effet ait pu être mis en lumière. Suite à une étude, il avait été préconisé d'utiliser des gants spécifiques plus épais.

Mme STEPHAN indique que l'utilisation des gants n'est pas confortable.

Mme VELLY va solliciter M. KERNEUR sur cette question.

8. Retour sur le dernier droit d'alerte dans le secteur social et mesure de prévention à préconiser

M. MONFORT indique qu'il a transmis son compte rendu aux élus. La personne visée par le droit d'alerte pour danger grave et imminent a été affectée sur un autre site et sur d'autres missions.

Il relève une sidération des professionnels sur certains faits qui se sont produits, notamment en réunion d'équipe. Par ailleurs, ces événements ont impacté la capacité de l'équipe éducative à remplir les missions de sécurité auprès des enfants accompagnés.

M. MONFORT demande comment les salariés peuvent faire techniquement pour alerter sur des faits ou des éléments qui concernent leur cadre de service ou un collègue de travail, notamment en cas de suspicion d'alcoolémie ou de consommation de substance psychotrope ? Et comment les protéger ?

Une réflexion à ce sujet peut être menée. Il semble toutefois indispensable que les faits soient remontés au N+1 ou au N+2 afin qu'un premier signalement soit fait et que des mesures puissent être prises.

Mme VELLY se renseignera auprès d'associations locales qui pourraient sensibiliser les salariés aux questions d'addiction notamment l'ANPAA.

9. Point sur les investissements de 2021 en lien avec l'accompagnement financier de l'ARS au titre des fonds pour la modernisation et l'investissement en santé

Il y a 3 thèmes qui restent aujourd'hui à réaliser : les salles de pause à Ty Yann, à Perharidy et les équipements sportifs sur le site de Ty Yann.

Sur les équipements sportifs à Ty Yann, les 20 000€ prévus sont atteints. Il va y avoir une réunion la semaine prochaine pour savoir où mettre les équipements.

Pour les salles de pause de Ty Yann il faut les intégrer avec le projet de déplacement des services techniques et les travaux pour le service informatique et le service PAS. Un architecte est en train de travailler sur ce sujet mais la décision aujourd'hui n'est pas validée car c'est très coûteux.

Concernant la salle de pause du site de Perharidy, cela est resté en suspens du fait du refus du projet par les architectes de France. Des solutions alternatives sont en cours d'étude afin que le budget alloué soit bien utilisé à cet effet : il y aurait peut-être une possibilité au niveau des bungalows où sont entreposés les

kayaks. Il serait en effet possible de faire un habillage dessus afin que cela soit plus accueillant dans le paysage.

10.Demande de précisions en lien avec les travaux à venir sur le site de Perharidy

- Ou va être positionné le bureau kiné dans les nouveaux locaux polyvalents Roscoff ?

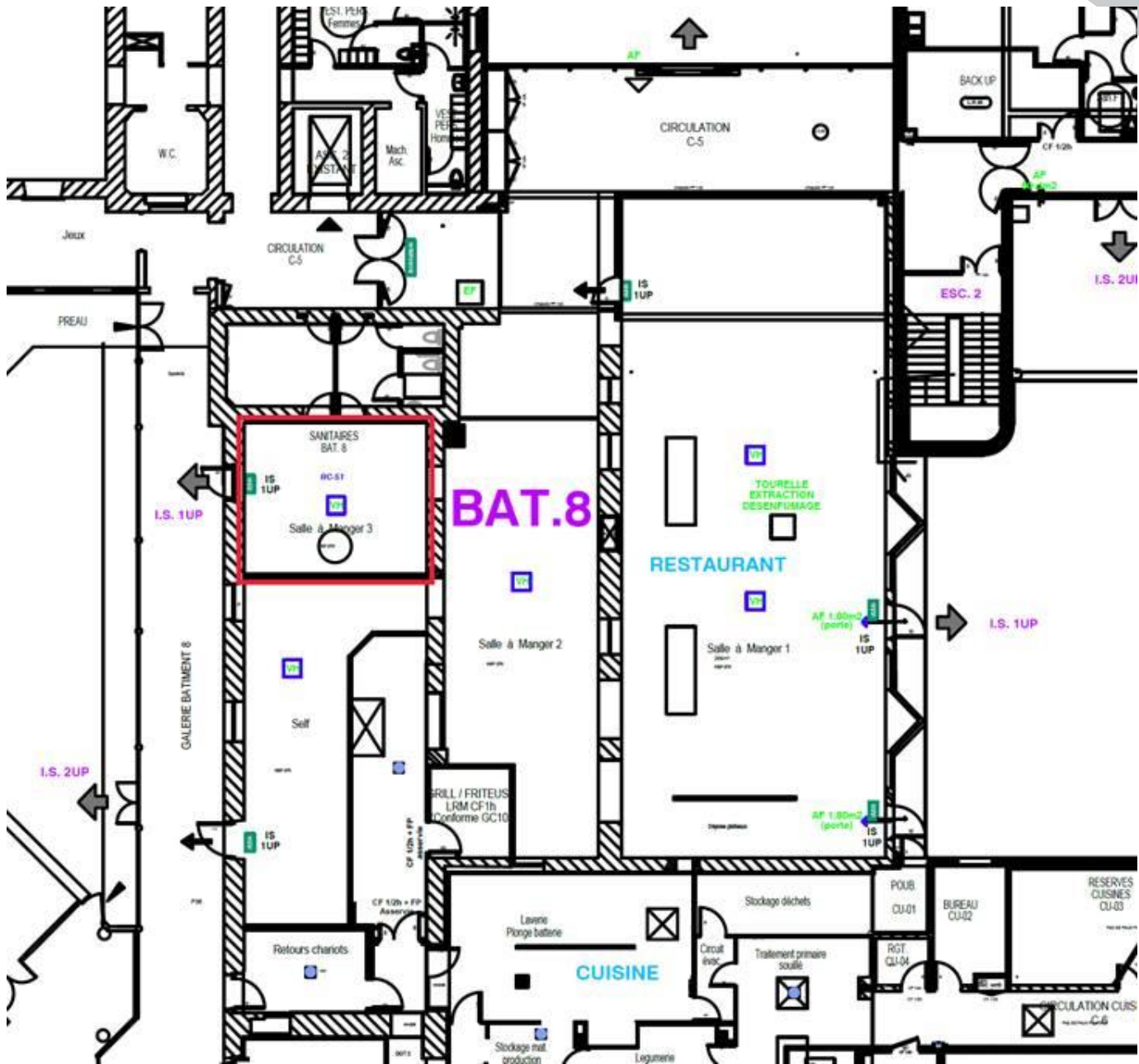
Il a été acté qu'il n'y avait pas de bureau individuel pour les Kinésithérapeutes. Pour la RTO, un espace kiné a été prévu pour les besoins du service, qui n'était pas existant initialement dans le programme.

- Passage des patients SSNA vers l'hémodialyse ?

Il n'y a pas de solution à ce stade, la solution sera plus technique qu'immobilière.

- Salle de repas pour les enfants autonomes de la pédiatrie ?

À terme, un espace isolé du reste du réfectoire sera aménagé au sein du réfectoire (salle à manger 3 schéma ci-dessous).



Le démarrage de la période de préparation de travaux sur le site de Perharidy à lieu le mardi 9 mai. Une CSSCT exceptionnelle pourra être fixée mi-juin pour faire un point.